

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de Coslédaà-Lube-Boast

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 30-25 - RÉGULARISATION

Le Maire de la Commune de Coslédaà-Lube-Boast,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu le courrier en date du 28 juillet 2025 de la Société CAUM – 50 Route de l'Aviation – 64230 LESCAR, relatif aux travaux de remplacement des appuis ORANGE pour le déploiement de la fibre sur les voies communales dites Chemin des Arrouquets et Chemin Lapouge à Coslédaà-Lube-Boast.

Considérant que la réalisation de travaux de remplacement des appuis ORANGE pour le déploiement de la fibre, nécessite de réglementer la circulation et le stationnement sur les voies communales dites Chemin des Arrouquets et Chemin Lapouge, à compter du 28 juillet 2025 ;

ARRÊTE

Article 1. : A compter du 28 juillet 2025 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés comme suit sur les voies communales dites Chemin des Arrouquets et Chemin Lapouge:

- au droit du rétrécissement de la chaussée, les usagers circulant dans le sens Nord/Sud devront laisser la priorité aux usagers circulant dans le sens Sud/Nord ;
- tout stationnement ainsi que tout dépassement sont interdits ;
- la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure.

Article 2. : Des moyens de signalisation seront mis en place par l'entreprise pour permettre l'exécution du présent arrêté.

Article 3. : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4. : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de la Mairie et affiché sur place sera transmise à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Thèze ;
- L'entreprise CAUM.

Fait à Coslédaà-Lube-Boast,
Le 11 décembre 2025.

